



## COMMUNE D'AMBLENY



### COMPTE RENDU / PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Date de la convocation : 09 décembre 2022

Date d'affichage : 22 décembre 2022

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence du maire, **Jean-Marie BOUVIER**

Présents : **Jean-Marc BIONNE, premier adjoint, Florent GAGNARD, troisième adjoint, Aurélie TOUZET, quatrième adjointe, Sophie LAMARRE, Didier LEFEVRE, Anita LEQUEUX, Sylvie PUZYCKI et Adeline VOIRET.**

Absents excusés : **Alain BIGEY, donne procuration à Florent GAGNARD. Dalila PARISOT, Caroline AURIBAUT, deuxième adjointe, arrivée après le vote logement communal charges à 19 h 25.**

Absente : **Lisiane DESCAMPS.**

Conseillers en exercice	13
Conseillers présents	09
Votants	11

### Ordre du jour

- USEDA rénovation de 56 lanternes en LEDS
- SIVOM retrait de la commune de Fontenoy vocation foyer rural
- Logement communal charges
- Décision modificative
- Questions diverses.

19h00, Monsieur le Maire, Jean-Marie BOUVIER ouvre la séance.  
Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Monsieur le Maire propose de nommer **Monsieur Jean-Marc BIONNE** secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT).  
\*Le conseil municipal accepte sa nomination, à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion précédente du 28 octobre 2022.

\*Aucune observation, Le conseil municipal adopte le compte rendu.

Lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire qui déclare que pour les questions diverses deux questions seront retenues par le conseil municipal.

#### USEDA rénovation de 56 lanternes en LEDS

Chaque conseiller a reçu un dossier sur ce sujet (délibération, proposition financière et autres avec la convocation).  
Monsieur le Maire informe les conseillers du projet de passer par l'USEDA pour équiper la commune de 56 lanternes en LEDS en passant de 150 à 37 watts. 16 dans la rue Quillette, 4 dans la rue du marais, 21 dans la rue Mahieux et 15 dans rue du Docteur Agricole.

Monsieur le maire indique aux membres du conseil qu'il envisage d'effectuer ces travaux dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA. Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 49 223,83 € HT.

Nature des travaux

	Montant HT des travaux	Participation USED A	Contribution commune
Eclairage public			
Matériel	41 233,44 €	20 616,72 €	20 616,72 €
Réseau	7 996,39 €	3 196,16 €	4 794,23 €
	49 223,83 €	23 812,88 €	25 410,95 €

Sophie LAMARRE demande si la hausse que va subir la commune au niveau des dépenses de l'énergie est connue. Monsieur le maire lui répond que non.

En application des conditions financières de l'USEDA, la contribution communale s'élève à 25 410,95 € HT.

\* le conseil municipal approuve 9 voix pour, 1 abstention.

### **SIVOM retrait de la commune de Fontenoy vocation foyer rural**

Chaque conseiller a reçu les documents avec la convocation.

Monsieur le maire informe les membres du conseil du retrait de la commune de Fontenoy vocation foyer rural du SIVOM.

\* le conseil municipal approuve à l'unanimité

### **Logement communal charges**

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marc BIONNE.

Ce dernier explique que le logement du 1<sup>er</sup> étage est vacant depuis le 16 décembre 2022. Il propose, compte tenu de la hausse du coût de l'énergie, d'augmenter les charges de 90 à 110 €. Il précise que la commission logement, réunie le mardi 22 novembre 2022, a validé cette proposition.

Monsieur le maire ajoute qu'il est optimiste quant à l'occupation du logement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

\* le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Décision modificative n3/2022 pour le chapitre 012 du budget primitif**

Le conseil municipal accepte d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour suivant l'information envoyée par mail le vendredi 15 décembre 2022.

Monsieur le Maire informe qu'une écriture comptable doit être réalisée concernant le chapitre 012 du budget primitif.

Au chapitre 012 article 6218	autre personnel extérieur	+ 2200 €
Article 6413	Personnels non titulaires	+ 24300 €
Au chapitre 75 ARTICLE 7588	Dotation Solidarités Rurales	+ 22600 €
74 Article 741121	Autres produits divers gestion courante	+ 3900 €

Sophie LAMARRE demande davantage d'explications car le budget concerne l'argent public et celui des citoyens amblenois.

Jean-Marc BIONNE déplore le fait qu'il n'ait pas accès aux fiches de paie des agents communaux et que l'on retourne ces dernières lorsqu'il est en mairie.

Arrivée de Madame Caroline AURIBAUT à 19 h 25.

Monsieur le maire demande à Caroline AURIBAUT des précisions. Celle-ci informe les conseillers qu'en tant qu'adjointe aux finances, elle ne dispose d'aucune information à ce sujet. Elle rappelle simplement que sur le budget primitif 2022, 25000 € ont été soustraits pour le personnel titulaire et 15000 € rajoutés pour le personnel non titulaire. Ce manque de 23400 € en personnel non titulaire sachant que 15000 € supplémentaires avaient été alloués, nécessite une explication détaillée.

\* le conseil municipal vote 10 voix contre, 1 voix pour.

Monsieur le maire informe les membres du conseil que les salaires et les indemnités ne seront pas versées en temps voulu. Il indique qu'il se rendra à la sous-préfecture pour connaître le délai d'un autre conseil municipal en urgence.

## Questions diverses

Sophie LAMARRE déplore le fait de ne pas avoir été invitée au Noël des agents communaux la samedi 17 décembre 2022. Elle poursuit en indiquant qu'elle a vu les cantonniers rue du soulier laisser des papiers par terre et qu'elle ne comprend pas que l'un des deux travaillent en tenue de sport. Elle indique également qu'un agent est souvent chez lui avec la voiture de la commune.

Elle fait également état de la confidentialité des mails. Elle explique qu'un de ses mails a été transféré aux membres de l'Association Citoyenne Ambloise (ACA) ainsi qu'à d'autres personnes du village. Elle poursuit qu'elle ne cautionne pas le torchon que cette association a écrit et distribué dans les boîtes aux lettres.

Florent GAGNARD indique qu'un droit de réponse va être rédigé.

Didier LEFEVRE demande si le procès-verbal du dernier conseil municipal a été communiqué aux sociétés Enertrag et Eléments ainsi qu'à la préfecture. Monsieur le maire répond par l'affirmative. Il demande ensuite pourquoi la date butoir du 15 décembre sur les bons d'achat. Jean-Marc BIONNE lui répond que les factures des trois commerçants d'Ambly doivent être enregistrées avant la fin de l'année pour entrer dans le budget 2022. Didier LEFEVRE indique que les personnes concernées n'étaient pas informées de cette modalité. Jean-Marc BIONNE et Aurélie TOUZET lui répondent qu'une explication plus précise figurera sur le formulaire envoyé aux aînés l'an prochain.

Adeline VOIRET déplore également de ne pas avoir été invitée au Noël des agents communaux et se sent vexée. Elle ne comprend pas que la commune consacre beaucoup d'argent pour le Noël des aînés (repas et bons d'achat) et rien pour un Noël des enfants. Une réflexion à ce sujet est retenue.

Caroline AURIBAUT évoque le problème de la décennale concernant des infiltrations à la cantine scolaire. Monsieur le maire lui répond qu'ils ne viennent pas. Elle reprend en indiquant qu'une réponse a été reçue en mairie fin octobre et se demande pourquoi l'assurance n'est pas contactée. Aurélie TOUZET accepte de s'occuper de ce dossier la semaine prochaine avec monsieur le maire. Elle demande si une employée a été reçue par MM. BOUVIER et GAGNARD. Ce dernier répond que oui en soulignant que l'entretien a été enrichissant.

Aurélie TOUZET indique qu'une lumière était allumée tout le week-end dans une classe de l'école primaire et qu'elle en a avisé monsieur le maire. Ce dernier répond qu'il est allé l'éteindre avec une employée de la commune samedi soir.

Aurélie TOUZET poursuit en indiquant qu'une classe n'a pas pu assister au spectacle du mardi 13 décembre en raison de l'absence d'un professeur des écoles. Elle en a avisé madame LEFEVRE, la directrice, qui n'a pas répondu à sa deuxième correspondance.

Une meilleure communication entre l'école et la mairie concernant les événements à venir est préconisée et à évoquer en conseil d'école.

La séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance  
Jean-Marc BIONNE



Le Président de séance  
Jean-Marie BOUVIER



NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.  
Ce compte rendu est affiché en mairie et disponible en téléchargement sur le site de la commune : [amblyny.fr](http://amblyny.fr)

